



Ai-je droit au chômage si je decide de ne plus me présenté...

Par **JEREM84**, le **30/09/2009** à **14:23**

Bonjour,rnVOILA SUITE A UN REFUS D AUGMENTATION QUI M ETAIT POURTANT PROMIS,J AI DECIDE DE NE PLUS ME PRESENTE A MON LIEU DE TRAVAIL. MA QUESTION ET LA SUIVANTE: AURAI-JE DROIT AU CHOMAGE? PUISQUE JE N'I VAIS PLUS,MON PRATON VA FORCEMENT ME VIRÉ NON? MERCI BONNE JOURNÉE A VOUS

Par **Visiteur**, le **30/09/2009** à **18:16**

bonjour,rnrnn'écoutez pas en majuscule sur un forum... rnrnet bien non votre employeur n'est pas obligé de vous "virer"... ou du moins vous licencier.. il peut vous laisser en abandon de poste.. sans salaire.....

Par **JEREM84**, le **01/10/2009** à **08:16**

dsl pour les majuscules...rne l'ai eu au telephone hier soir et il a bien décidé de me viré mais je n'aurai pas le droit au chômage car il est remonté contre moi.En plus de ma decision un peu litigieuse dans le contexte actuel d'avoir voulu quittez un cdi, le malheur si est melé..je lui et expliqué que j'avais cassé ma voiture que les seul economies je l'ai et investi dans une nouvelle voiture qui ne fonctionne pas!!!!il ne veux rien savoir,ai-je une solution pour avoir le droit au chômage,au moins le temps que je puisse me retourné...je suis perdu je ne suis pas de la region je ne connais personne qui pourrait m aider au moins pour me preté une voiture.